

Paris, le 11 août 2003 - N° 321/D130

FORMATION TRANSPORTS, TOURISME

PROJET D'AVIS POUR 2004

1. Le Conseil espère que l'évaluation de l'extension du **panel « suivi de la demande touristique »** (SDT) aux déplacements sans nuitée, nécessaire à la connaissance de l'évolution réelle des déplacements des Français, se traduira par une décision de poursuite.

2. Le Conseil réaffirme son soutien à la réalisation, en 2004, de l'opération déjà menée en 1990 et 1995-1996, consistant à **compléter les comptages permanents automatiques de la circulation par un relevé manuel** spécifique de la nationalité des véhicules et, pour les véhicules français, du département d'immatriculation.

3. Le Conseil approuve la réorganisation, en 2004, du suivi des prix du transport routier de marchandises, avec la mise en place de l'**enquête trimestrielle sur le suivi des prix des services de transport routier** selon la méthode des prestations représentatives, qui devrait alléger la charge statistique pesant sur les entreprises.